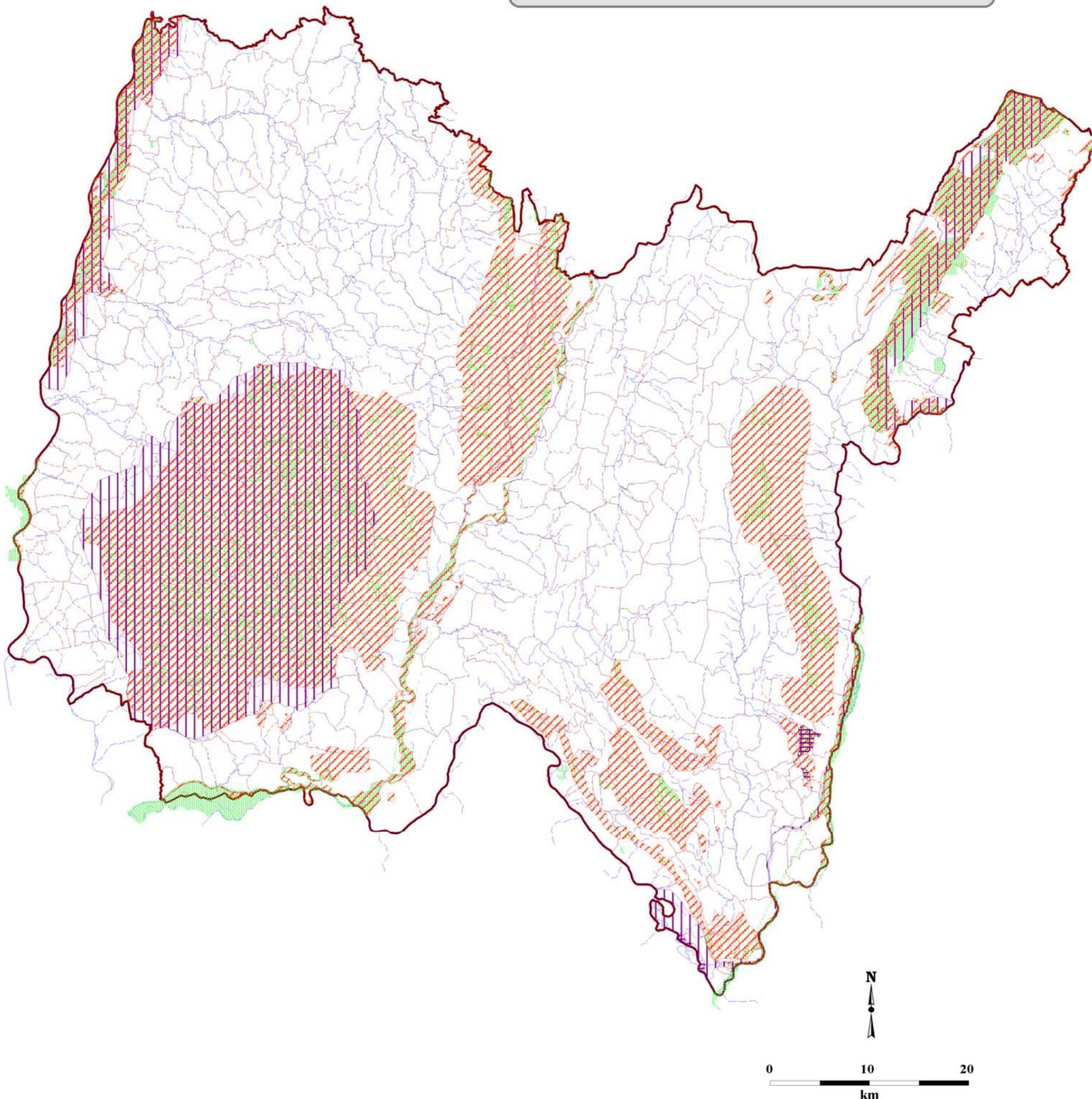


CARTE DES CONTRAINTES ENVIRONNEMENTALES

**CARTE 2: LES ENGAGEMENTS ET LES INVENTAIRES
SCIENTIFIQUES INTERNATIONAUX**

LEGENDE

-  Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux
-  Zone de Protection Spéciale concernant les oiseaux sauvages
- Zones NATURA 2000 :
-  Inventaire des sites susceptibles d'être proposés à la Communauté Européenne au titre de la directive HABITATS
-  Sites proposés au titre de la directive HABITATS (Natura 2000)



Données : S.I.G. DIREN Rhône-Alpes, mise à jour 01-10-2001
Fond administratif : (c) IGN Paris, 1993

Données de la carte 2

ZONES D'INTERET COMMUNAUTAIRE POUR LES OISEAUX

CODE	SUPERFICIE EN KM²	NOM	DATE DE CREATION
RA01	796,69	LA DOMBES	11-91
RA02	96,96	VAL-DE-SAONE	04-91
RA08	21,80	ILES DU HAUT-RHÈNE	04-91
RA13	9,51	LAC ET MARAIS DU BOURGET	04-91
RA14	110,20	HAUTE CHAÎNE DU JURA	03-91

ZONES DE PROTECTION SPECIALE CONCERNANT LES OISEAUX SAUVAGES

CODE	NOM	TYPE	DATE DE CREATION	GESTION	OCCUPATION DU SOL	COMMUNES
ZPS08	MARAI DE LAVOURS	Réserve Naturelle	22/03/1984	Entente interdépartementale pour la démoustication	Marais	01039 01073 01138 01162 01302
ZPS09	LONE DU SAUGEY	APPB	22/03/1984		Fleuve	01338 38055
ZPS06	LES ILES DU HAUT-RHONE	Réserve Naturelle Volontaire	28/06/1988	Office National des forêts - service départemental de l'Isère	Fleuve - Forêt alluvionnaire	01058 38022

SITES SUSCEPTIBLES D'ETRE PROPOSES A LA COMMUNAUTE EUROPEENNE AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS

NUMERO	NOM
A01	Prairies humides et forêts alluviales du val de Saône
A04	Etangs de la Dombes
A05	Tourbière de Sainte-Croix et chênaie du vallon de la Dombes
A06	Marais de Lavours
A07	Milieux alluviaux et aquatiques du fleuve Rhône de Jons à Anthon
A08	Steppes de la Valbonne et de Loyettes
A09	Pelouses Ó orchidées, habitats rocheux et cours d'eau du revermont
A11	Landes, pelouses, éboulis, hêtraies, tourbières et zones humides du Bas Bugéy
A11	Landes, pelouses, éboulis, hêtraies, tourbières et zones humides du Bas Bugéy
A12	Forêts, pelouses, éboulis de la haute chaîne du Jura, Champfromnier et Crêt de Chalam
A13	Forêts, pelouses, éboulis de la haute chaîne du Jura, Champfromnier et Crêt de Chalam
A14	Marais de la Haute Versoix et des Brous
A16	Milieux alluviaux et aquatiques de la basse vallée de l'Ain
A17	Pelouses, tuffières et habitats rocheux des gorges de l'Ain
A20	Galerie Ó chauve-souris du Pont des Pierres
A21	Sabot de Vénus de la forêt d'Echallon
A25	Forêt alluviale, pelouses sèches de l'Etournel et défilé du fort l'Ecluse
A28	Milieux alluviaux et aquatiques de la confluence Ain-Rhône
R01	Pelouses, milieux alluviaux et aquatiques de l'île de Miribel-Jonage
S08	Zone humide et forêts alluviales de l'ensemble du lac du Bourget-Chautagne-Rhône

SITES PROPOSES AU TITRE DE LA DIRECTIVE HABITATS

CODE	NOM
A01	PRAIRIES HUMIDES ET FORETS ALLUVIALES DU VAL DE SAONE
A02	DUNES DE SERMOYER (sous convention de gestion avec le CREN)
A03	LANDES TOURBEUSES DES OIGNONS (sous convention de gestion avec le CREN)
A04	Etangs de la Dombes
A06	Réserve naturelle DU MARAIS DE LAVOUR
A07	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DU FLEUVE RHONE DE JONES A ANTON
A09	PELOUSES A ORCHIDEES, HABITATS ROCHEUX ET COURS D'EAU DU REVERMONT ET DES GORGES DE LÆAIN
A09	PELOUSES A ORCHIDEES, HABITATS ROCHEUX ET COURS D'EAU DU REVERMONT ET DES GORGES DE LÆAIN
A11	LANDES, PELOUSES, EBOULIS, HETRAIES, TOURBIERES ET ZONES HUMIDES DU BAS BUGEY
A12	PELOUSES ET HABITATS ROCHEUX DU PLATEAU DU RETORD ET DE LA CHAÎNE DU GRAND COLOMBIER
A13	FORETS, PELOUSES, EBOULIS DE LA HAUTE CHAÎNE DU JURA (dont la réserve naturelle), CHAMPFROMNIER ET CRET DE CHALAM
A14	MARAI DE LA VERSOIX ET DES BROUES
A16	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA BASSE VALLEE DE L'AIN
A20	Réserve naturelle volontaire du PONT DES PIERRES
A25	Arrêté de biotope de L'ETOURNEL foret domaniale du FORT L'ECLUSE
A28	MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE LA CONFLUENCE AIN RHONE (dont site classe)
R01	PELOUSES, MILIEUX ALLUVIAUX ET AQUATIQUES DE L'ILE DE MIRIBEL-JONAGE
S08	ZONE HUMIDE ET FORETS ALLUVIALES DE L'ENSEMBLE LAC DU BOURGET CHAUTAGNE HAUT RHONE